

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 03022

Numéro SIREN : 830 884 490

Nom ou dénomination : 4S CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2019 sous le numéro de dépôt 6772

6772 .
12/02/19.
A.

4S CONSULTING
SAS Unipersonnelle au capital de 5.000 Euros
Siège social : Route des 4 saisons
Chemin de Gramenoue
13190 ALLAUCH
RCS MARSEILLE B 830 884 490 000 12

**PROCES-VERBAL
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

L'an deux mille dix-neuf,
Le 11 février à neuf heures,
A Marseille,

Le soussigné, Monsieur Pascal SEGUI agissant en qualité de Président associé unique de la société 4S CONSULTING, SAS Unipersonnelle, au capital de 5.000 euros,

Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rémunération des fonctions de Président de l'Associé Unique,
- Questions diverses.

Adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique approuve l'absence de rémunération de la fonction de présidence de la société pour l'exercice 2018. La société a pris à sa charge les frais de représentation du Président.

L'Associé Unique décide de maintenir pour l'exercice 2019, la non-rémunération des fonctions de Présidence. Cette absence de rémunération sera maintenue tant que l'actuel Président de la société, Monsieur Pascal SEGUI, sera allocataire du Pôle Emploi.

La société continuera toutefois à prendre en charge les frais de représentation (sur présentation de justificatifs).

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président associé unique

